

NOUVELLE FORMULE

UN VENT NOUVEAU SOUFFLE SUR VOTRE INFORMATION

ENGAGEMENT SOCIÉTAL

ANCRE SOLIDARITÉ au service
des personnes en fragilité

ÉCONOMIE

Environnement économique
et financier 2023

ARBITRAGE

Les fonds en euros ont-ils dit
leur dernier mot ?



ANCRE

ASSOCIATION NATIONALE
pour la COUVERTURE des risques,
la RETRAITE et l'ÉPARGNE

LIRYC MET À L'HONNEUR L'ASSOCIATION ANCRE

POUR LE RENOUVELLEMENT DE SON SOUTIEN PLURIANNUEL



Professeur Méléze Hocini et Jean-François Debrois

La signature de cette nouvelle convention de mécénat représente un symbole d'espoir pour les patients et témoigne de la confiance apportée par ce fidèle mécène aux équipes de chercheurs et cliniciens de l'institut des maladies du rythme cardiaque (LiryC) ; elle vient également renforcer la relation déjà établie depuis de nombreuses années.

Cet évènement fut marqué de moments riches en échanges et en rencontres entre les membres des deux organisations.

« Je suis heureux de voir ces équipes engagées pour faire avancer la science grâce à des équipements de pointe, ainsi que la passion qui anime les chercheurs et témoigne de l'engagement renouvelé de l'ANCRE à soutenir LiryC. »

Jean-François DEBROIS - Président de l'ANCRE

SOMMAIRE

PAGE 2

- LiryC met à l'honneur l'association ANCRE

ÉDITO – PAGE 3

- Bienvenue dans « ANCRE LES INFOS » nouvelle formule

ACTUALITÉS – PAGE 4

- Toujours plus proche de nos adhérents en région
- Concilier plaisir et santé avec nos choix alimentaires

Fiche pratique Testamento en dernière page

ÉCONOMIE & FINANCE – PAGE 6

- Environnement économique et financier 2023

ENGAGEMENT SOCIÉTAL – PAGE 8

- Ancre SOLIDARITÉ au service des personnes en fragilité

PRODUITS - PAGE 9

- Les fonds en euros ont-ils dit leur dernier mot ?

SERVICES – PAGE 10

- Une palette d'avantages à valeur ajoutée
- Protection juridique

CULTURE – PAGE 12

- Découvrir ou redécouvrir Nîmes

ÉPHÉMÉRIDE – PAGE 14

- Ce que votre Association a fait pour vous ces derniers mois...

ANCRE - 27, boulevard des Italiens, 75002 PARIS - Représentant légal : Jean-François Debrois - Directrice de la publication : Sandrine Bastide-Calori - Impression : Azur Partner Communication, 17 allée du Clos des Charmes, 77090 COLLÉGIEN - Dépôt légal à parution - Date de parution : juillet 2023 - ISSN 2492-4237



ÉDITO

BIENVENUE DANS « ANCRE LES INFOS »
NOUVELLE FORMULE

Dématérialisation...

Chère adhérente, cher adhérent,

Si nous possédons votre « adresse électronique » et que vous n'avez pas répondu négativement au choix de dématérialisation proposé dans notre courrier de début d'année (ou dans notre lettre de bienvenue pour les nouveaux adhérents de 2023), vous recevez aujourd'hui pour la première fois notre périodique en version digitale.

La dématérialisation des communications n'est pas une mode et nous remercions vivement la très grande majorité d'entre vous qui a fait ce choix. Il engendre des économies pour l'Association, aide à préserver la planète... et va vous permettre progressivement, dans les prochaines éditions, d'avoir un magazine plus diversifié et plus dynamique avec des vidéos, des liens vers des sites utiles et/ou intéressants, des animations, etc.

De plus, vous allez désormais recevoir nos « Newsletters » (une vingtaine environ dans l'année), pour une information plus rapide, plus ciblée, plus dans l'actualité..., jusque-là réservées seulement à ceux qui avaient créé un « espace adhérent » sur notre site.

Bien sûr, la version imprimée reste diffusée à tous ceux qui préfèrent le papier... A ceux-là, je dis : vous pouvez à tout moment nous donner votre adresse électronique pour bénéficier des envois digitaux, ou, si nous avons déjà cette adresse, revenir sur votre choix précédent et opter pour ce mode de diffusion.

Enfin, je vous indique qu'après l'expérience menée en mai de cette année avec 100 000 adhérents pour dématérialiser la convocation aux Assemblées Générales du 19 juin 2023, nous envisageons d'étendre ce processus en 2024 à tous ceux pour lesquels ce sera possible.

D'ici là, bel été à tous....

Jean-François DEBROIS - Président de l'ANCRE

“Avoir un magazine plus diversifié et plus dynamique...
pour une information plus rapide, plus ciblée,
plus dans l'actualité.”

ACTUALITÉS

TOUJOURS PLUS PROCHE DE NOS ADHÉRENTS EN RÉGION

Participer à une Rencontre Régionale de l'ANCRE vous offre la possibilité de mieux connaître votre Association et ses engagements à votre service. C'est aussi l'occasion d'écouter des conférenciers experts qui s'expriment sur des thèmes liés à la gestion de votre patrimoine, aux grands enjeux sociétaux ou encore au « bien vivre ».

LES RENCONTRES RÉGIONALES PASSÉES

• le 6 avril à Nîmes

- Stéphane Pilleyre - Consultant, formateur, DGD FAC & Associés : « Les droits des bénéficiaires d'un contrat d'assurance vie ».
- Nicole Tripièr - Naturopathe, consultante pour les entreprises : « Concilier plaisir et santé avec nos choix alimentaires ».

• le 31 mai à La Roche sur Yon

- Virgile Delporte - Co-fondateur et Président de la société Testamento : « Comment maximiser l'impact d'un contrat d'assurance vie pour ses bénéficiaires ? ».
- Thanassia Mathiot, Responsable Prévention Santé (Allianz) et Nicolas Tetart, Responsable Prévention Routière (Allianz) sur le thème : « Prévention des nouveaux risques - Addictions et Mobilités ».

• Le 8 juin à Strasbourg

- Matthieu Robineau - Professeur à l'Université d'Orléans : « Les droits des bénéficiaires d'un contrat d'assurance vie ».
- Véronique Deschamps - Psychothérapeute et Jérôme Lefrançois - Médecin : « La pensée positive pour rester constructif dans un monde qui change ».



LES RENCONTRES RÉGIONALES À VENIR

• le 21 septembre à Bordeaux

- Matthieu Robineau - Professeur à l'Université d'Orléans : « Les droits des bénéficiaires d'un contrat d'assurance vie ».
- Professeur Méléze Hocini de l'Institut Liryç.

• le 11 octobre à Reims

- Matthieu Robineau - Professeur à l'Université d'Orléans : « Les droits des bénéficiaires d'un contrat d'assurance vie ».
- Un expert Allianz de la prévention des nouveaux risques.

• le 19 octobre à Nice

- Stéphane Pilleyre - Consultant, Formateur, DGD FAC & Associés : « Les droits des bénéficiaires d'un contrat d'assurance vie ».
- Jacques Richier, Président d'Allianz France et Vice-Président de la métropole Nice Côte d'Azur en charge de l'Économie, de l'Emploi, du Tourisme, de l'Industrie et de l'Innovation.

Si vous souhaitez participer à l'une de nos Rencontres et que vous n'êtes pas convié par courrier ou mail, contactez l'ANCRE pour vous inscrire en envoyant un mail à l'adresse contact@ancre-vie.com.

CONCILIER PLAISIR ET SANTÉ AVEC NOS CHOIX ALIMENTAIRES

Nicole Tripier, Naturopathe, experte en nutrition et micro-nutrition



« CHOUCOUTER » NOS INTESTINS

70% de nos défenses immunitaires se situent dans nos intestins. Aujourd'hui considéré comme un organe à part entière de l'organisme humain, le microbiote intestinal joue un rôle décisif dans notre santé. Autrefois appelé « flore intestinale », le microbiote intestinal est composé de 10 000 milliards de bactéries qui évoluent en communautés au sein du tube digestif et régule environ 90% de notre sérotonine. Or la sérotonine est un neurotransmetteur indispensable à notre épanouissement quotidien. Elle remplit entre autres une triple fonction : gestion du stress, sensation de satiété et sérénité.

La sérotonine, agit comme un "frein", "l'hormone de la sérénité". Elle favorise la prise de recul, la relativisation et le contrôle des pulsions sucrées. L'état de notre intestin (notre « cerveau digestif ») se répercute ainsi directement sur notre santé mentale et émotionnelle. Consommer plus de fruits et de légumes pendant deux à trois semaines aura un impact positif significatif sur notre humeur. Au contraire, un déséquilibre de notre microbiote provoquera fréquemment une irritabilité de l'intestin, laquelle se traduira par de possibles constipations ou diarrhées chroniques.

SE MÉFIER DE L'EXCÈS DE GLUTEN

Le gluten vient du latin glutinum qui signifie « colle » ou « substance collante ». Le gluten est une protéine de blé qui, en raison de ses propriétés viscoélastiques, est indispensable à la fabrication du pain et présente un intérêt pour l'industrie agroalimentaire. En soi, celle-ci n'est pas néfaste pour notre santé mais sa proportion trop élevée dans notre alimentation pourrait le devenir. Et un excès de gluten risquerait d'irriter notre muqueuse intestinale.

Les industriels de l'agro-alimentaire ont tendance à ajouter du gluten dans les aliments pour deux raisons principales : d'une part, cette protéine végétale est appréciée au goût ; d'autre part, elle procure une sensation immédiate de satiété. Si le blé et l'orge sont les deux céréales les plus riches en gluten, on peut leur en substituer certaines qui en sont dépourvues : le riz, le maïs, le sarrasin, le quinoa, le millet, le soja, le fonio, l'amarante, le teff ou le sorgho notamment.

LE « MAUVAIS » SUCRE EST NÉFASTE POUR NOTRE SANTÉ

La consommation de sucre peut entraîner la prolifération de certaines bactéries nocives, qui viendront déséquilibrer notre microbiote. On distingue deux grands types de sucre : le sucre blanc, pauvre en nutriments, et le sucre de canne complet (Rapadura, Muscovado), riche en nutriments.

Il est une autre typologie des sucres, selon leur vitesse d'absorption par l'organisme : les sucres rapides et les sucres lents. Les premiers sont vite dégradés par les enzymes digestives. Sources d'énergie éphémère, ils favorisent le stockage des graisses, car le pancréas doit sécréter beaucoup d'insuline en excès. Les seconds sont assimilés plus lentement. Ils stabilisent la glycémie, libèrent une énergie durable ainsi qu'une sensation de satiété.

COMPOSER UNE ASSIETTE ÉQUILBRÉE

L'important est de consommer une alimentation naturelle, variée et complète en fonction de son propre métabolisme, de ses besoins en nutriments et de son état de santé général. Une assiette équilibrée doit comporter des légumes, des féculents, des protéines et de « bons » acides gras. Veiller à limiter son apport en sel qui aura tendance à accroître l'acidité dans le corps (risque d'ostéoporose). Penser à boire suffisamment (l'équivalent d'un verre d'eau toutes les heures !)

Chaque jour, notre organisme a besoin d'un apport suffisant en vitamines, minéraux et oligo-éléments :

- Le magnésium contribue au bon fonctionnement du système nerveux, musculaire et au maintien d'une ossature solide et d'une bonne dentition : banane, figue sèche, amande, pois chiche, cacao,...
- Les probiotiques (micro-organismes vivants) viennent en support des bactéries et des levures du microbiote pour une bonne immunité et santé,
- Les prébiotiques (l'aliment des probiotiques) favorisent la croissance des bonnes bactéries : banane, chicorée, salsifis, ail et oignon cuits, artichaut, asperge, roquette, poireau...
- Le calcium préserve le capital osseux : chou frisé cuit, lait de vache...
- Le fer animal améliore le transport de l'oxygène, stimule l'énergie et les fonctions cognitives (mémoire, concentration) : saumon, moules, huîtres...
- Le fer végétal : graines germées, spiruline, brocoli, abricot sec, lentilles, tofu...
- Les protéines animales et/ou végétales s'avèrent indispensables à la croissance : œuf, poisson, coquillages, huîtres, bulots, tofu, graines germées, spiruline,...
- Le zinc contribue à la régulation de l'acidité du sang, au bon fonctionnement cognitif, au maintien des os, cheveux, ongles, peau, d'une bonne vision et d'un bon système immunitaire : viande, abats, fruits de mer, crustacés, noix, oléagineux,...
- Les « bons » acides gras (riches en oméga-3) participent à la « communication cellulaire » soit, le processus par lequel les cellules « communiquent » entre elles pour coordonner leur activité : avocat, huile de colza, saumon, thon, sardine, noix...
- La vitamine D dope le système immunitaire, régule le taux de calcium et de phosphore dans le sang : saumon, œuf, champignon shiitaké...

ÉCONOMIE ET FINANCE

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER 2023

L'année 2022 s'est terminée sur une note globalement négative pour l'ensemble des marchés financiers, d'obligations comme d'actions. Devant les craintes d'une inflation durablement élevée, les taux d'intérêt ont en effet entamé un mouvement de hausse soutenue dont l'ampleur a surpris les investisseurs. Les taux souverains ont ensuite atteint un sommet à la suite du demi-tour opéré par la FED (Réserve Fédérale américaine) et de la BCE (Banque Centrale Européenne) dans leur politique de resserrement monétaire du fait de ce contexte inflationniste durable. De plus, en indiquant que les taux d'intérêt resteraient durablement élevés, les banques centrales ont déçu les marchés.

INFLATION ET TAUX D'INTÉRÊT... DES INDICATEURS TRÈS SURVEILLÉS PAR LES MARCHÉS FINANCIERS.

Depuis le début de l'année 2023, face à une inflation toujours persistante, les Banques Centrales ont effectivement poursuivi leur politique monétaire restrictive.

L'inflation montre désormais quelques signes de baisse avec le recul des prix de l'énergie mais reste à un niveau élevé. En Europe, l'inflation a chuté à 7%. Les États-Unis ont également bénéficié d'une légère baisse du coût de la vie. Celui-ci se situait à 4,9% en rythme annuel sur le mois d'avril.

Inflation US et Zone EURO (glissement annuel)



Source : Refinitiv Datastream

En Europe, la BCE a réalisé 3 hausses supplémentaires (deux de 50 bps et la dernière de 25 bps). La FED, en avance sur l'Europe, a procédé, quant à elle, à 3 hausses de 25 bps en 2023 totalisant une hausse totale de 500 bps (soit 5% !) depuis mars 2022. Le pic du resserrement monétaire serait bientôt atteint aux US selon les estimations des agents de marchés. Ce sentiment s'explique par le ralentissement de l'activité économique et par une anticipation d'inflation moyen et long terme sur la cible.

En zone euro, la dynamique de l'activité économique est contrastée entre d'une part le secteur industriel dont les enquêtes d'activités pointent vers un ralentissement tandis que, d'autre part, le secteur des services affiche une demande toujours soutenue, contribuant à accroître les pressions inflationnistes.

Dans ce climat incertain, les Banques Centrales sont plus que jamais « data dependent » et se doivent d'évaluer la situation réunion après réunion réagissant en fonction de l'évolution des chiffres économiques au fur et à mesure de leur publication. Cette posture est porteuse d'une forte volatilité sur les marchés pour lesquels l'élaboration de prévisions de la posture future des politiques monétaires est particulièrement délicate. Dans ce

contexte, le taux de rendement à 10 ans français a augmenté à 3% à fin avril (vs 2,7% à fin mars).

LA SILICON VALLEY BANK, SOURCE D'INCERTITUDES POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR BANCAIRE MONDIAL.

Si on élargit le champ, à chaque début d'année sa période d'incertitudes. L'année dernière, le mois de février était témoin de la guerre qui éclata entre la Russie et l'Ukraine. Pour l'année 2023, le mois de mars a ravivé le spectre de la crise de 2008 et la faillite de Lehman Brothers. En effet, nous avons assisté à un stress bancaire avec la faillite de SVB (Silicon Valley Bank) et d'autres banques américaines régionales (Silvergate Bank, Signature Bank le 12 mars et First Republic Bank le 1er mai).

Attardons-nous sur le cas de la Silicon Valley Bank pour essayer de comprendre les causes de sa déroute. Pour cela, il faut d'abord s'intéresser à son business model. Pilier du financement des start-up du secteur de la Technologie, la SVB gérait les excédents de trésorerie issues des levées de capitaux auprès de fonds de capital-risque et de capital investissement afin de financer leur développement. Toutefois, la baisse des marchés d'actions qui a frappé de manière particulièrement forte les valeurs technologiques est venue gripper cette mécanique. C'est ainsi que de nombreuses entreprises technologiques se sont retrouvées incapables de procéder à de nouvelles levées de fonds et se sont alors retournées vers leur banque, la SVB pour faire face à leurs besoins de liquidités.

De son côté, la banque n'avait pas suffisamment anticipé cette situation nouvelle. Elle avait en effet investi une grande partie des dépôts de ses clients dans des obligations de long terme, souvent des titres adossés à des créances hypothécaires d'agences fédérales qu'elle a dû liquider en urgence pour honorer les demandes de retraits.

Évolution des taux directeurs dans les pays développés - Taux FED et BCE



Source : Refinitiv Datastream

En vendant ces titres, la banque a enregistré des moins-values très importantes et ainsi accusé une perte de 1,8 milliard de dollars. Inquiets, les clients ont perdu confiance et ont massivement voulu retirer leur argent avant qu'il ne soit trop tard. La Silicon Valley Bank s'est donc retrouvée insolvable.

Ce stress bancaire a inquiété le marché durant deux semaines, les actions des sociétés du secteur bancaire ont lourdement chuté et les spreads des valeurs financières, mesurant la confiance des investisseurs, se sont écartés en particulier ceux des « maillons faibles », dont une institution européenne : le Crédit Suisse. Après des années de difficultés, le sort de la deuxième banque de Suisse s'est précipité à mi-mars après des propos sévères de son principal actionnaire et la faillite de la Silicon Valley Bank. Le Crédit Suisse a finalement été racheté par son rival UBS afin d'éviter sa faillite.

Malgré une inflation toujours présente et des craintes de contagion du stress bancaire, le premier trimestre a été marqué par la publication de résultats des entreprises globalement corrects. Dans cet environnement, l'appétit pour le risque est toujours présent, en témoignent les performances des indices actions : le S&P 500 et l'Euro Stoxx à, respectivement 10,1% et 16,2% depuis le début de l'année.

LE PLAFOND DE LA DETTE AMÉRICAINE, AUTRE POINT D'ATTENTION DES INVESTISSEURS.

Le Congrès américain doit régulièrement voter afin de relever le plafond d'endettement de l'État fédéral qui atteint actuellement 31.000 milliards de dollars. Cette procédure a été réalisée à 78 reprises depuis le début des années 1960, le plus souvent sans débat particulier.

Mais cette année, les républicains, qui disposent depuis début 2022 d'une légère majorité, ont tout d'abord refusé d'accorder ce qu'ils estiment être un chèque en blanc en faveur de l'administration du Président Biden, souhaitant au contraire qu'une hausse de ce plafond soit couplée à une coupe drastique des dépenses fédérales.

La loi suspendant le plafond de la dette a finalement été adoptée en juin, jusqu'au 1er janvier 2025.

Si l'impasse s'était poursuivie après le 1er juin, selon l'administration, les Etats-Unis se seraient trouvés non seulement dans l'incapacité

de payer factures et salaires, mais aussi de rembourser leurs créanciers. Pour la première fois, des porteurs de bons du Trésor américains, le placement roi de la finance mondiale, n'auraient pas récupéré leur mise.

DES MARCHÉS FINANCIERS DANS L'ATTENTE DES PREMIÈRES BAISSSES DE TAUX.

L'attention des marchés financiers pour la deuxième partie de 2023 se portera sur la communication des banques centrales face à l'environnement d'inflation élevée. La principale interrogation désormais est de connaître le timing précis du pivot des banques centrales et des premières baisses de taux. La volatilité devrait rester présente sur les marchés actions et taux, tant que le cycle de hausse des taux monétaires n'est pas finalisé. Mais avec les niveaux de rendement plus élevés, le marché obligataire fait son grand retour en termes d'attractivité.

EURO STOXX 50 / US S&P 500



Source : Refinitiv Datastream

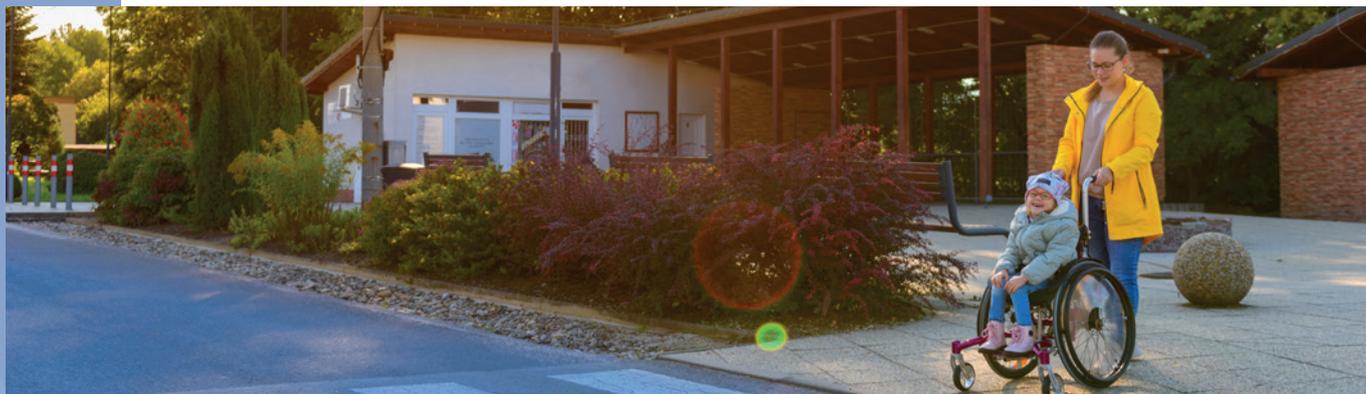
Achévé de rédiger le 8 juin 2023



Complétez votre information en consultant notre site Internet www.ancre-vie.com

ENGAGEMENT SOCIÉTAL

ANCRE SOLIDARITÉ AU SERVICE DES PERSONNES EN FRAGILITÉ



Le Fonds de Dotation ANCRE SOLIDARITE a été créé par l'ANCRE et sa publication au Journal Officiel date du 17 octobre 2021. C'est une entité juridique disposant d'un Conseil d'Administration et d'un Comité de Sélection et d'Attribution des aides.

QUEL EST SON BILAN AU 11 MAI 2023 ?

Pendant ces 18 premiers mois de fonctionnement, le Fonds a reçu 33 demandes d'aides. Le Fonds s'adresse à toute personne physique, adhérente ou non de l'ANCRE, cliente ou non d'Allianz. Il a en particulier traité 31 demandes d'adhérents, ayant donc un contrat Allianz, 23 par le réseau des Agents Généraux et 8 par le réseau commercial Allianz Expertise et Conseil.

- 21 demandes ont été acceptées pour une aide totale de 123.720 euros. Ce sont des demandes formulées par des personnes en grande détresse, étant le plus souvent aussi en invalidité ou maladie. Les demandeurs ont déclaré sur l'honneur ne pas disposer des ressources suffisantes pour faire face à ces dépenses. Le Fonds intervient après les organismes institutionnels (conseil départemental, maison des handicapés, caisses de retraite, CCAS...) pour des montants restant à charge de 3.000 à 10.000 euros.
- 8 demandes ont été refusées, généralement pour dossiers incomplets, de revenus élevés, ou ne correspondant pas à l'objet du fonds.
- 4 dossiers étaient en instruction ou partiellement traités au 11 mai 2023.

COMMENT SONT PRISES LES DÉCISIONS ?

Les décisions sont prises par le Comité de Sélection et d'Attribution (CSA) qui se réunit tous les mois et aussi en urgence si nécessaire. L'objectif est d'instruire rapidement les demandes pour ne pas laisser longtemps les demandeurs sans réponse. Le CSA décide à partir du formulaire rempli par le demandeur, des pièces complémentaires, de l'avis du Médecin Conseil et des informations recueillies par l'assistante sociale le cas échéant. La demande est parfois appuyée par le conseiller commercial du demandeur, Agent Général ou conseiller Allianz Expertise et Conseil lorsque le demandeur est client d'Allianz. Le plus souvent, les demandes sont adressées directement au secrétariat d'ANCRE SOLIDARITE. Le formulaire de demande peut être obtenu en appelant le Secrétariat d'ANCRE SOLIDARITE ou sur le site Internet de l'ANCRE : www.ancre-vie.com

QUELQUES EXEMPLES D'AIDES ACCEPTÉES

Aménagement de domicile pour une personne dépendante ou handicapée quel que soit son âge, frais d'obsèques, appareillage d'un fauteuil électrique, grande détresse financière consécutive à une maladie grave ou une situation de chômage, aide de l'assistante sociale du Fonds à des démarches...

COMMENT LES DONNÉES FOURNIES SONT-ELLES PROTÉGÉES ?

Toutes les informations financières, familiales, transmises au Fonds sont protégées conformément au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD). Elles sont détruites en cas de refus et le demandeur en est informé. Seul le Médecin Conseil a accès aux informations médicales. Il détruit les documents si la demande n'est pas acceptée.

Composition du Conseil d'administration (CA) :

Sandrine Bastide-Calori - Directrice Générale Déléguée de l'ANCRE / Joël Bergero - Membre du Conseil d'Administration de l'ANCRE - Trésorier du Fonds / Patrick Grosjean - Membre du Conseil d'Administration de l'ANCRE - Secrétaire du CA du fonds / Maryse Prigent - Présidente du Fonds / Pierre Poujol - Membre du Conseil d'Administration de l'ANCRE / Jean-Pascal Vialaron - Membre du Conseil d'Administration de l'ANCRE.

Composition du Comité de Sélection et d'Attribution (CSA) :

François Barquero - Représentant commercial Allianz Expertise et Conseil / Sandrine Bastide-Calori - Directrice Générale Déléguée de l'ANCRE / Joël Bergero - Membre du Conseil d'Administration du Fonds / Docteur Jean-Paul Francke - Médecin - Doyen Honoraire de la Faculté de Médecine de Lille Valérie Lattaque - Représentante commerciale Agents Généraux Allianz / Maryse Prigent - Présidente du Fonds / Pierre Poujol - Membre du Conseil d'Administration du Fonds / Jean-Pascal Vialaron - Membre du Conseil d'Administration du Fonds - Secrétaire du CSA / Le CSA est assisté de Anne Leredde - Assistante Sociale.

Adresses utiles :

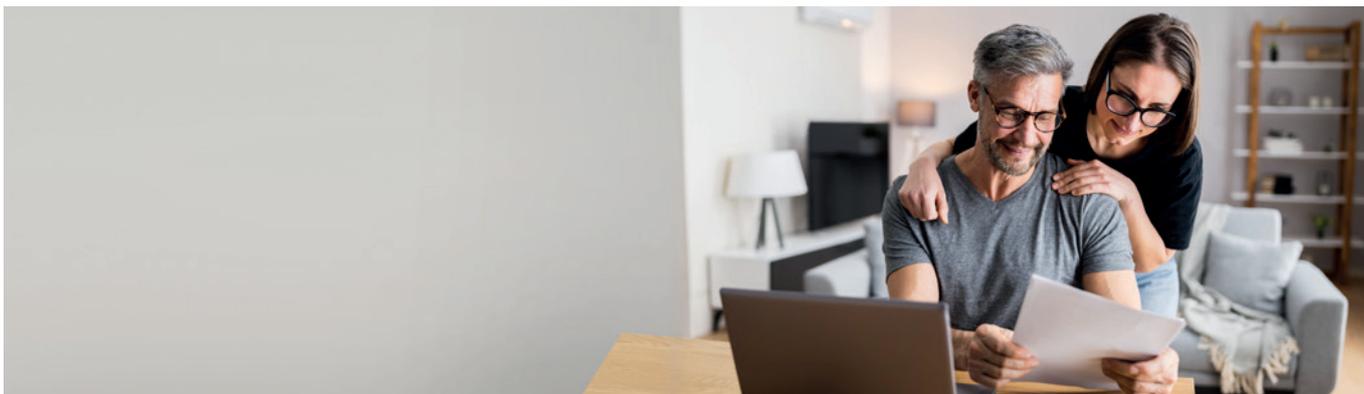
ANCRE SOLIDARITÉ - 27, boulevard des Italiens - 75002 PARIS - Adresse mail du secrétariat : secretariat@ancre-solidarite.com - Téléphone : 09 72 72 89 57
Adresse mail du Médecin Conseil : medecin@ancre-solidarite.com



Visionnez la vidéo de présentation en flashant ce code

PRODUITS

LES FONDS EN EUROS ONT-ILS DIT LEUR DERNIER MOT ?



UNE FORTE HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT

Sous l'effet des craintes inflationnistes liées à la sortie de la crise COVID puis au déclenchement de la guerre en Ukraine, les taux d'intérêt ont enregistré une forte hausse au cours des 18 derniers mois. C'est ainsi, par exemple que la zone euro est sortie de l'environnement de taux bas puis négatifs créé par les politiques monétaires des banques centrales en réponse à la crise des subprimes de 2008. Après près d'une décennie de taux d'intérêt très faibles, les taux obligataires à long terme se situent désormais autour des 3% (taux OAT 10 ans au 7 juin 2023).

Au-delà des impacts sur les marchés financiers, sur le poids de la dette des Etats et plus largement sur l'économie, cette situation crée de nouvelles opportunités d'investissement. Les épargnants peuvent à nouveau trouver des niveaux de rendement de leur épargne attractifs au travers d'unités de compte investies en fonds d'obligations mais également via le fonds euros disponible dans les contrats d'assurance-vie et de capitalisation.

UNE OPPORTUNITÉ D'INVESTISSEMENT

En effet, l'actif général des compagnies d'assurance étant très majoritairement investi en dettes d'états, ce contexte de remontée des taux constitue une opportunité d'investissement historique pour le Fonds Euros qui peut désormais trouver à investir dans des obligations bénéficiant de rendements de bon niveau. A titre d'illustration, le rendement de la dette d'état française est passée d'un peu plus de 0% au début de l'année 2022 à plus de 2,80% à fin mai 2023. Investir sur ces niveaux de rendement attractifs permet en outre d'espérer un potentiel de revalorisation de la participation aux bénéfices servie dans les prochaines années.

C'est pourquoi, en réponse à cette nouvelle donne en 2023, Allianz France, en concertation avec l'ANCRE, a décidé de réadapter la politique de souscription des contrats Allianz Vie Fidélité et Allianz Capitalisation Fidélité avec **la suppression des conditions de minimum d'investissement en unités de compte**. Ainsi, l'accès à ces offres est à nouveau ouvert aux adhérents qui souhaitent investir jusqu'à 100 % sur le Fonds Euros.

UN BONUS EXCEPTIONNEL SUR LES VERSEMENTS

En complément de cette mesure, Allianz Vie a également décidé de garantir, sur les contrats Allianz Vie Fidélité et Allianz Capitalisation Fidélité, pour 2023 et pour 2024 **un complément de revalorisation de 1% brut** (taux annuel avant frais de gestion, cotisation à l'ANCRE et prélèvements sociaux), sur la part investie sur le support Allianz Fonds Euros pour les versements effectués entre le 4 mai 2023 et le 30 septembre 2023. **Ce bonus exceptionnel s'ajoutera ainsi au taux de participation aux bénéfices annuel brut**, avant frais de gestion et prélèvements sociaux, déterminé pour 2023 et 2024.

Cette offre se cumule, pour 2023, avec celle d'**Allianz + 2023**, qui permet de majorer le taux de participation aux bénéfices brut de frais de gestion et hors prélèvements sociaux du support en euros des contrats Allianz Vie Fidélité et Allianz Capitalisation Fidélité.



Flashez ce code pour **découvrir le détail de l'offre**



Flashez ce code pour **découvrir les conditions détaillées**

Ces différentes mesures permettent au Fonds Euros de conserver une très forte attractivité face aux rendements servis par l'épargne réglementée et, conjuguées avec la solidité de la compagnie et la richesse de son offre en unités de compte, de continuer à faire de l'assurance vie, un produit d'épargne incontournable.

ET AUSSI...



DISTINCTION

ALLIANZ PRÉVOYANCE récompensé par le Label Excellence

Le contrat **Allianz Prévoyance** souscrit par l'association ANCRE, récompensé chaque année depuis 8 ans par le Label d'Excellence des Dossiers de l'Épargne, a également reçu cette année l'Oscar du meilleur contrat décès par **Gestion de Fortune**.

Conçu pour s'adapter à votre situation personnelle, vous adhérez uniquement aux garanties qui vous sont vraiment utiles. Même si vous bénéficiez d'un contrat collectif grâce à votre employeur, il peut être avantageux de renforcer vos garanties, notamment en cas de décès, pour protéger ceux que vous aimez.

SERVICES

UNE PALETTE D'AVANTAGES À VALEUR AJOUTÉE



PRENDRE SES PRÉCAUTIONS AVEC TESTAMENTO¹

- Obtenez un diagnostic de votre situation successorale
- Placez vos documents importants dans un coffre-fort sécurisé²
- Exprimez vos volontés avec des directives anticipées
- Bénéficiez de tarifs préférentiels pour accéder à d'autres services



ACCÉDER À DES SOINS DE SANTÉ DE QUALITÉ AVEC SANTÉCLAIR³

- Bénéficiez du réseau de praticiens Santéclair avec des tarifs négociés en dentaire, en optique et en audioprothèse et téléchargez votre attestation
- Consultez le « palmarès hospitalier » pour choisir votre hôpital
- Profitez d'une boîte à outils pour tout savoir avant et après une hospitalisation
- Reposez-vous sur l'expertise Santéclair avec deuxiemeavis.fr qui permet d'obtenir une nouvelle analyse de diagnostic par un médecin spécialiste à partir de votre dossier médical



MIEUX COMPRENDRE L'ÉCONOMIE ET LA FINANCE

L'ANCRE vous accompagne pour une meilleure compréhension de l'environnement économique et financier et vous propose sur www.ancre-vie.com dans la rubrique « Vous accompagner » des articles d'information à vocation pédagogique.



MAINTENIR SES REVENUS À LA RETRAITE

L'ANCRE vous propose un simulateur Retraite pour estimer le montant de votre future retraite et un simulateur PER pour définir le niveau d'épargne nécessaire pour compléter votre retraite.

Ces services sont accessibles de votre espace adhérent ancre-vie.com, rubrique « Mes services ».

Vous pouvez également contacter l'Association par téléphone au **0800 00 95 83** (appel gratuit) ou par email à contact@ancre-vie.com



(1) Ces services sont réservés aux seuls adhérents, personnes physiques. (2) Ce service de coffre-fort est compris dans le bouquet des services Testamento, mis à disposition par l'ANCRE. Vous bénéficiez d'une gratuité pour toute activation du coffre-fort tant que vous demeurez adhérent(e) de l'ANCRE. (3) Ces services sont réservés aux seuls adhérents, personnes physiques.

PROTECTION JURIDIQUE

Entretien avec Florence Bechtel, Responsable Grands Comptes chez Allianz Protection Juridique



ANCRE : Qu'est-ce qu'une garantie protection juridique ?

Florence Bechtel : Une garantie protection juridique est une assurance qui permet aux assurés d'avoir accès à des services juridiques et à une aide pour résoudre des litiges. Cette assurance donne accès à de l'information juridique pour les aider à comprendre leur situation et connaître les options à leur disposition. Dès lors qu'il y a un litige, ce contrat offre une assistance juridique par un juriste qui va rechercher une solution amiable. La garantie protection juridique peut couvrir différents domaines de la vie privée ou de la vie professionnelle, tels que le travail, la famille, le logement, la consommation, la santé, les contrats ou encore les transports.

ANCRE : Quelles sont les domaines couverts par l'assurance protection juridique proposée par l'ANCRE ?

Florence Bechtel : L'ANCRE a souscrit un contrat d'assurance pour compte auprès d'Allianz Protection Juridique pour en faire bénéficier tous ses adhérents. Ce contrat couvre les garanties de protection Administrative, Sociale, Fiscale et également Successorale. Les autres domaines de la vie privée ne sont pas couverts par ce contrat.

ANCRE : En quoi consiste l'assurance Allianz Protection Juridique dédiée aux adhérents de l'ANCRE ?

Florence Bechtel : Allianz Protection Juridique informe l'assuré sur ses droits et obligations mais aussi sur les mesures nécessaires à la sauvegarde de ses intérêts. En cas de litige dans les domaines couverts, Allianz Protection Juridique apporte des conseils sur la conduite à tenir et réalise, le cas échéant, les démarches amiables nécessaires. Si l'assistance d'un avocat (ou toute personne qualifiée par la législation en vigueur) est nécessaire, l'assuré a la liberté de le choisir ; s'il n'en connaît pas et en fait la demande par écrit, Allianz Protection Juridique peut le mettre en relation avec un avocat.

En cas de contentieux, la direction du procès, devant les tribunaux, appartient à l'assuré, conseillé par son avocat. Durant cette procédure, Allianz Protection Juridique reste à sa disposition et à celle de son avocat pour apporter l'assistance dont il aurait besoin.

Un point important : si l'assuré est éligible à l'aide juridictionnelle, il doit préalablement interroger Allianz Protection Juridique avant de solliciter le bureau d'aide juridictionnelle. En application du principe de subsidiarité, l'aide juridictionnelle n'interviendra qu'à défaut de la garantie de l'assurance de Protection juridique.

ANCRE : Est-ce qu'Allianz Protection Juridique propose d'autres services réservés aux adhérents de l'ANCRE ?

Florence Bechtel : En plus du service d'informations juridiques par téléphone, les adhérents bénéficient également d'une assistance juridique à la lecture d'un contrat.

ANCRE : Existe-t-il des services digitaux ?

Florence Bechtel : Les adhérents peuvent accéder à un site Internet dédié, appelé « Hub PJ » où ils retrouvent un ensemble de services juridiques en ligne. Il s'agit d'abord d'informations juridiques digitales comportant un moteur de recherche et des fiches mises à jour constamment pour suivre les évolutions des lois. Il y a aussi plus d'une centaine de démarches en ligne permettant la création de lettres types et un espace où l'on peut facilement déclarer un sinistre et ensuite suivre son dossier.



Plus d'information
en flashant ce code

SE DÉFENDRE AVEC ALLIANZ PROTECTION JURIDIQUE⁴

- Bénéficiez d'une assurance protection juridique pour les litiges administratifs, fiscaux, sociaux et successoraux
- Accédez à une assistance à la lecture d'un contrat
- Déclarez et suivez vos litiges en ligne
- Profitez d'une base d'informations juridiques et de lettres-types pour vos démarches

Ces services sont accessibles de votre espace adhérent ancre-vie.com, rubrique « Mes services »

Votre espace adhérent n'est pas encore ouvert, vous pouvez joindre des juristes qualifiés du lundi au samedi de 9h à 20h au 01 53 26 89 52 (prix d'un appel local).

Pour déclarer un litige :

Par Internet : <https://mesdemarches.allianz.fr/>

Par téléphone : 0 978 978 075 (prix d'un appel local)

Par courrier : Allianz Protection Juridique - Centre de Solution Client - TSA 63301 - 92087 Paris La Défense cedex

(4) Ces services et garanties sont réservés aux adhérents ANCRE, personnes physiques, ainsi qu'à leurs conjoints non séparés de corps, concubins notaires ou partenaires signataires d'un Pacte Civil et de Solidarité et l'ensemble des personnes se trouvant fiscalement à sa charge. Les conditions générales du contrat sont disponibles dans votre espace adhérent ancre-vie.com, rubrique « Mes services »

CULTURE

DÉCOUVRIR OU RÉDÉCOUVRIR NÎMES



Située dans la région Occitanie, la ville de Nîmes est riche en patrimoine culturel, architectural et n'en demeure pas moins un exemple frappant de modernité urbaine. Elle est une destination à privilégier pour le temps d'un week-end découverte ou pour assister à un concert inoubliable dans les Arènes.

UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL UNIQUE

L'un des monuments les plus emblématiques de la ville est son amphithéâtre romain, connu sous le nom d'Arènes de Nîmes. Construit au 1er siècle après J.-C., il est l'un des mieux conservés de l'Empire romain et peut accueillir jusqu'à 24 000 personnes.

Un autre monument remarquable de Nîmes est la Maison Carrée, un temple romain situé au cœur de la ville, construit au début du 1er siècle après J.-C. sous le règne de l'empereur Auguste. Considérée comme l'un des temples les mieux conservés de l'époque romaine avec une façade ornée de six colonnes cannelées, elle abrite aujourd'hui un musée consacré à l'histoire de Nîmes, ainsi que des expositions temporaires.



LE SAVIEZ-VOUS ?

On pense généralement que le denim vient de Nîmes d'où il aurait été exporté vers la Californie. Levi Strauss, émigré aux États-Unis en 1847, s'était installé à San Francisco, en 1853, comme marchand de tissu. Là, il aurait utilisé la toile de Nîmes pour confectionner ses premiers jeans.

UNE VIE CULTURELLE INTENSE

Nîmes est une ville dynamique et culturelle, avec une vie nocturne animée et une scène musicale florissante. La ville accueille de nombreux festivals qui attirent chaque année des artistes internationaux de renom.

Nîmes compte également nombre de musées dont le plus célèbre est le Carré d'Art qui accueille une impressionnante collection d'art contemporain. L'édifice lui-même est un chef-d'œuvre architectural moderne, avec une structure en verre et en acier qui contraste magnifiquement avec les bâtiments historiques qui l'entourent.

UNE GASTRONOMIE AUX ACCENTS DU SUD

La ville est également célèbre pour son patrimoine culinaire. La cuisine nîmoise est riche en saveurs méditerranéennes, avec des plats traditionnels comme la brandade de morue, la gardiane de taureau et la picholine, une variété d'olive cultivée dans la région. Les vins locaux, tels que le Costières de Nîmes et le Languedoc, sont également réputés.

En somme, la ville de Nîmes est un symbole de la modernité urbaine, grâce à sa capacité à allier son riche patrimoine historique avec les exigences de la vie moderne. La ville continue d'attirer les visiteurs du monde entier grâce à son ambiance animée, sa culture vibrante et sa modernité. Une invitation à découvrir ou redécouvrir la Rome française, sans plus tarder...



INFOS PRATIQUES

VENIR

Trains : Gare SNCF Nîmes Centre et Nîmes Pont du Gard (TGV et Intercités)
Avion : Aéroport Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes à Garons (15 kms de Nîmes)
Route : A54, A7 ET A9

SE LOGER

Ensemble des hébergements disponibles sur nimes-tourisme.com

VISITER

Les arènes, le musée de la romanité, la maison carrée, le castellum aquae, les jardins de la Fontaine, la tour Magne ainsi que le vieux Nîmes.

SE RESTAURER

Chef étoilé, bistrot ou brasserie, cuisine locale... Nîmes et ses environs offrent une étonnante diversité culinaire. Adresses disponibles sur les sites dédiés comme The Fork ou le Guide Michelin.

LIENS & CONTACTS UTILES

Le site de la région : tourismegard.com
Le site de l'office du tourisme : nimes-tourisme.com
Le site officiel de la ville : nimes.fr

ÉPHÉMÉRIDE

CE QUE VOTRE ASSOCIATION A FAIT POUR VOUS CES DERNIERS MOIS...

MARS

- **06/03** : Réunion du Bureau de l'ANCRE
- **09/03** : GT « refonte de la base adhérents »
- **14/03** : Conseil d'Administration ANCRE SOLIDARITE
- **14/03** : Réunion du Bureau du CS PERI
- **16/03** : GT « évolution du périodique ANCRE, Les infos »
- **17/03** : GT « partenariats d'agrément »
- **20/03** : Réunion de lancement de l'écosystème Allianz Ma Prévention
- **21/03** : Conseil d'Administration ANCRE avec la participation du Conseiller Technique Allianz Investissements
- **22/03** : Conseil d'Administration FAIDER
- **23/03** : Comité d'Orientations des Placements Epargne
- **24, 30 et 31/03** : Webinaire de présentation de l'ANCRE aux nouveaux conseillers financiers Allianz
- **27/03** : GT « évolution du périodique ANCRE, Les infos »
- **27/03** : Revue annuelle du partenariat avec la société TESTAMENTO
- **28/03** : Webconférence Adhérents avec Nicole Tripier, Naturopathe, experte en nutrition et micro-nutrition : ALIMENTATION RESPONSABLE - Le pouvoir de notre assiette pour changer la planète
- **29/03** : Comité de Gestion Allianz Banque



AVRIL

- **04/04** : Réunion du Bureau de l'ANCRE, délocalisée à Bordeaux dans les locaux du Lyric et signature de la nouvelle convention de mécénat
- **05/04** : GT « protection des données des adhérents en application du règlement RGPD »
- **06/04** : 1ère Rencontre Régionale ANCRE 2023 à Nîmes
- **11/04** : Comité de Gestion Allianz Banque
- **13/04** : GT « évolution du périodique ANCRE, Les infos »
- **13/04** : Comité éditorial « Mieux Comprendre l'Economie et la Finance »
- **17/04** : Réunion de travail avec la Directrice Technique Epargne d'Allianz
- **21/04** : GT « refonte de la base adhérents »
- **24/04** : GT « partenariats d'agrément »
- **25/04** : Réunion du CS PERI
- **26/04** : Réunion de pilotage de l'organisation des Rencontres Régionales
- **26/04** : Réunion de travail avec le Directeur Technique Retraite d'Allianz
- **27/04** : Webconférence Adhérents avec Tania Roger, Directeur de l'Ingénierie Patrimoniale et Financière Allianz : L'importance de la clause bénéficiaire - les erreurs à ne pas commettre !

Lexique - GT : Groupe de Travail, CS : Conseil de Surveillance, CSA : Comité de Sélection et d'Attribution

MAI

- **09/05** : Réunion du Bureau de l'ANCRE
- **09/05** : CSA du fonds ANCRE SOLIDARITE
- **09/05** : Comité Exécutif FAIDER
- **16/05** : Comité de Gestion Allianz Banque
- **17/05** : Comité éditorial « Mieux Comprendre l'Economie et la Finance »
- **24/05** : GT « évolution du périodique ANCRE, Les infos »
- **25 et 26/05** : Convention Annuelle MAG3 des Agents Généraux Allianz à Toulouse
- **31/05** : 2ème Rencontre Régionale 2023 à La Roche sur Yon



Bienvenue à Caroline Dadez

« Après de nombreuses années au sein du groupe Allianz, j'ai rejoint l'ANCRE début mai 2023. Mes missions transverses s'articulent autour du suivi statistique des cotisations et du pilotage de l'ensemble de la donnée, avec

un contrôle du respect du règlement et du droit national en matière de protection de la donnée (RGPD).

C'est un réel plaisir de mettre mes compétences au service de l'ANCRE et je remercie Sandrine Bastide-Calori et les membres du Bureau pour leur confiance. »

JUIN

- **02/06** : Commission Paritaire Contractuelle Epargne
- **02/06** : Conseil d'Administration FAIDER
- **02/06** : Assemblée Générale FAIDER
- **06/06** : Réunion du Bureau de l'ANCRE
- **06/06** : CSA du fonds ANCRE SOLIDARITE
- **08/06** : 3ème Rencontre Régionale 2023 à Strasbourg
- **12/06** : Comité de Gestion d'Allianz Banque
- **14/06** : Comité d'Orientations des Placements Retraite
- **19/06** : Conseil d'Administration ANCRE avec la participation, Conseiller Technique Allianz Services Clients
- **19/06** : Assemblées Générales 2023
- **20/06** : Webinaire de présentation de l'ANCRE auprès des Inspecteurs du réseau des Agents Généraux Allianz
- **21/06** : Commission Paritaire Prévoyance
- **22/06** : Réunion inter associations
- **23/06** : Comité Permanent d'Information avec Allianz
- **26/06** : CS Fondation Cœur & Artères



JUILLET

- **03/07** : Comité de Suivi Informatique ANCRE & Allianz
- **04/07** : Réunion du Bureau de l'ANCRE
- **12/07** : Comité de Gestion Allianz Banque

ZOOM SUR...

Cette rubrique a pour vocation de vous détailler davantage les Comités auxquels participe votre Association.

Comité d'Orientations des Placements Retraite

Ce comité permet à l'ANCRE d'avoir une présentation de la vision d'Allianz sur l'évolution des marchés et d'être informée de la stratégie d'investissement, pour les contrats souscrits par l'ANCRE auprès d'Allianz.

Comité de Gestion d'Allianz Banque

Ce Comité mensuel procède à une analyse de l'environnement économique et des évolutions des marchés financiers avant de définir les arbitrages à mettre en œuvre dans les orientations des options de gestion proposées dans nos contrats et que vous avez peut-être choisies. L'ANCRE assiste à ces Comités afin de vous assurer du respect des procédures définies pour cette forme de gestion de votre épargne et de la rigueur dans leur mise en œuvre.

Comité Permanent d'Information avec Allianz

L'objet de ce comité est de s'assurer du respect des obligations légales d'information qui sont à la charge de l'ANCRE en sa qualité de souscripteur, tant concernant le contenu que la délivrance effective de l'information. En particulier, un bilan de la campagne annuelle de l'envoi des relevés de situation a été présenté par l'assureur.

Commissions Paritaires

Instituées dès la création de l'Association en 1984, les Commissions Paritaires sont des instances fondamentales pour l'Association puisqu'elles permettent d'échanger avec l'Assureur sur les résultats financiers permettant de distribuer les participations aux bénéficiaires sur les adhésions. Avec l'accroissement du nombre de contrats souscrits, ce type d'instance s'est spécialisé par « marché ».

La **Commission Paritaire « Contractuelle »** est définie dans les conditions contractuelles des contrats pour lesquels le support en euros « Allianz fonds euros ANCRE » est adossé à l'actif du portefeuille cantonné « ANCRE ». Il s'agit tout d'abord de La Retraite AGF et par extension des autres contrats proposant ce fonds en Euros cantonné (La Retraite Allianz 2...) pour lesquels la participation aux bénéficiaires est appliquée au 31 décembre de chaque année. La valeur du point est discutée et fixée lors de cette Commission au vu des résultats financiers des placements du fonds cantonné ANCRE.

La **Commission Paritaire Prévoyance** a été instaurée en 2014 lors du lancement des contrats d'assurance de prêt et de prévoyance.

Les résultats techniques sont présentés à l'Association qui étudie le cas échéant un éventuel ajustement tarifaire. Un bilan des adhésions, résiliations et sinistres sur ces contrats est présenté dans le cadre de cette commission.

Ces 2 Commissions se tiennent en fin de 1er semestre.

La **Commission Paritaire « annuelle »** instaurée en 2005 avec le lancement du PERP permet à l'ANCRE d'échanger avec l'assureur sur les résultats financiers sur des supports en euros des Plans d'Epargne Retraite mais également des autres contrats souscrits par l'Association proposant le support en euros adossé à l'actif général de la compagnie comme par exemple les contrats Allianz Vie / Capitalisation Fidélité ou Allianz Multi-Epargne Vie).

Cette Commission se tient au cours du dernier trimestre de chaque année.

TESTAMENTO

ÉTABLIR SON TESTAMENT

A QUOI SERT-IL ?

Le testament est un écrit dans lequel vous exprimez vos dernières volontés. Par exemple :

- Transmettre vos biens (legs) après votre décès et décider de leur répartition entre bénéficiaires (légataires)
- Désigner une personne chargée d'exécuter vos dernières volontés (exécuteur testamentaire)
- Indiquer vos souhaits concernant votre corps (don d'organes, organisation des funérailles, crémation, etc.)
- Désigner un tuteur pour vos enfants
- Reconnaître un enfant
- Protéger son partenaire de pacs

QUI PEUT FAIRE UN TESTAMENT ?

Pour faire un testament, vous devez remplir les 3 conditions suivantes :

- Être sain d'esprit, c'est-à-dire posséder des capacités mentales permettant un discernement et une volonté suffisamment éclairée
- Être majeur ou mineur de plus de 16 ans (entre 16 et 18 ans, vous pouvez léguer uniquement la moitié de vos biens sauf si vous êtes mineur émancipé)
- Avoir la capacité juridique de gérer vos biens

Si vous êtes majeur sous tutelle, vous pouvez faire un testament uniquement sur autorisation du juge des tutelles ou du conseil de famille. Si vous êtes majeur sous habilitation familiale, sous sauvegarde de justice ou sous curatelle, vous pouvez faire seul votre testament.

À SAVOIR

Vous ne pouvez pas faire un testament à deux. Par exemple, vous ne pouvez pas rédiger un seul testament pour vous et la personne avec laquelle vous vivez en couple. Chaque membre du couple doit rédiger son testament.

POUVEZ-VOUS RÉDIGER VOTRE TESTAMENT SEUL ?

Vous pouvez rédiger votre testament seul sans faire appel à un notaire. Ce testament est dit olographe. Pour qu'il soit valable, les 3 conditions suivantes doivent être remplies :

- Être écrit en entier à la main (il ne doit jamais être tapé à l'ordinateur, même en partie)
- Être daté précisément (indication du jour, du mois, et de l'année)
- Être signé

Afin d'éviter tout risque d'annulation de votre testament ou de mauvaise interprétation (ambiguïté, etc.), vous pouvez demander conseil à un notaire pour le rédiger. Vous pouvez conserver vous-même votre testament.

À SAVOIR

Il est recommandé d'informer des personnes de confiance de la rédaction d'un testament et de son lieu de conservation. Si son existence et sa localisation sont ignorées de tous, le testament ne pourra pas être respecté.

Vous pouvez également le confier à un notaire pour qu'il le conserve. Dans ce cas, le notaire doit le faire enregistrer au fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV) dans les 3 mois qui suivent votre décès.

ATTENTION

La reconnaissance d'un enfant dans un testament doit être faite devant notaire.

ANCRE VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE DÉMARCHÉ DE SUCCESSION

Grâce au partenariat ANCRE et TESTAMENTO, organisez votre succession avec des outils innovants. L'ANCRE a choisi de mettre à disposition de ses adhérents un bouquet de services développé par Testamento, leader de la planification successorale en France.

Ce bouquet de services comporte le Bilan Successoral, le testament en ligne, l'inventaire, le choix de ses dernières volontés ainsi qu'un coffre-fort digital sécurisé. Le Bilan Successoral est un excellent point de départ pour qui souhaite préparer sa succession. Il répond à un objectif simple : permettre à chacun de savoir qui sont ses héritiers et comment fonctionne une succession.

Ces services sont accessibles de votre espace adhérent [ancre-vie.com](https://www.ancre-vie.com), rubrique « Mes services ».

Vous pouvez également contacter l'Association par téléphone au **0800 00 95 83** (appel gratuit) ou par email à contact@ancre-vie.com

Vous préférez lire **ANCRE LES INFOS en version électronique ?**

Rien de plus simple, il suffit d'ouvrir votre espace adhérent sur www.ancre-vie.com ou d'adresser un email à contact@ancre-vie.com